

## **Fiche de poste enseignant évaluateur à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Créteil**

**Les enseignants évaluateurs sont des personnels de l'Education Nationale mis à la disposition de la MDPH. Ce sont des agents de catégorie A, enseignants spécialisés ou ayant une expérience solide dans l'accompagnement d'enfants à besoins éducatifs particuliers.**

L'enseignant évaluateur fait partie de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation.

A ce titre, il lui est demandé de réaliser **les missions suivantes** :

- **Participation à l'évaluation des besoins d'orientation de l'enfant handicapé et à l'élaboration du PPS**
- **Appréciation, analyse le handicap et identification des besoins de l'enfant handicapé en fonction de sa demande et de son projet de vie**, en tenant compte du contexte environnemental et des ressources existantes, ce travail est réalisé :
  - A l'aide d'outils méthodologiques d'évaluation, dont le GEVA-Sco
  - A l'appui de l'outil informatique
  - En fonction du handicap de l'enfant
  - En tenant compte de l'ensemble du projet de vie de l'enfant (allocations, formation, orientation) ;
- Réalisation d'une évaluation de 1er niveau avant l'équipe pluridisciplinaire, puis la saisir dans les logiciels métiers pour contribuer à la fiche de synthèse.
- Aide à la formulation des propositions d'orientation auprès des familles et/ou des partenaires et il propose à la CDAPH une orientation et/ou une compensation correspondant aux besoins de l'enfant, et la soumet si besoin en réunion pluridisciplinaire ou au responsable coordonnateur du pôle
- Contribution à l'accueil, à l'information et l'accompagnement des familles d'élèves en situation de handicap pour ce qui concerne leur scolarisation et leur orientation médico-social.
- Communication avec les enseignants référents, la circonscription ASH, les inspecteurs de l'Education nationale en charge d'une circonscription, les chefs d'établissements et les directeurs d'établissements spécialisés.
- Connaissance des structures, dispositifs et établissements scolaires ou spécialisés accueillant les élèves bénéficiant d'un PPS.
- Participation à l'articulation entre le PPS et les autres volets du plan de compensation.
- **Participation aux différents niveaux d'évaluation et d'analyse de la situation**
  - Les niveaux d'intervention sont définis par le responsable de pôle en fonction de l'organisation du pôle et du métier.
  - L'enseignant évaluateur participe à l'étude sur dossiers des éléments relatifs à la demande et au recueil d'informations complémentaires auprès de l'utilisateur et des intervenants (professionnels, famille)

- Réalise des évaluations des besoins des enfants en entretiens sur site, avec les familles et/ou les partenaires
- Participe aux réunions de coordination de l'équipe pluridisciplinaire et si besoin aux réunions de la CDAPH pour présentation des situations,
- Apporte son concours par des éléments écrits, pour la rédaction de tout document relatif à la situation (courriers signalés, mémoires en défense...).

□ **Mise en œuvre et suivi des PPS**

- L'organisation de cette mission est définie par le responsable de pôle en lien avec les objectifs de service et le métier
- Accompagne ponctuellement la décision de la CDAPH : informe, oriente et aide la famille ou le tuteur dans la recherche des solutions (de prise en charge, d'accueil en établissement, de formation ...) notamment dans les situations complexes.

□ **Participation à la vie de la MDPH**

- Tient à jour un tableau de bord de son activité permettant de contribuer au rapport d'activité et au pilotage de l'activité du Pôle
- Participe aux actions transversales des services de la MDPH dont la dématérialisation (logiciel métier)
- Participation à la vie du pôle et du service
- Participe aux réunions d'équipe
- Fait remonter des propositions pour simplifier les circuits et/ou pour améliorer la qualité de service
- Participe aux missions d'accueil communes à l'ensemble de la MDPH.
- Participation à des actions d'information ou de formation dans le cadre de l'Education nationale, de la MDPH ou d'organismes partenaires.

• **Conditions particulières d'exercice**

- Les enseignants mis à la disposition de la MDPH sont placés sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH.
- Les rendez-vous de carrière (PPCR) sont assurés par l'Inspectrice ASH1 du Val de Marne.
- Les entretiens de bilans de l'année écoulée et de définition des objectifs de l'année suivante sont assurés par le responsable du pôle d'évaluation ENFANTS de la MDPH.
- Afin d'assurer la continuité du service et de favoriser la mise en place des mesures de compensation, les enseignants mis à la disposition de la MDPH peuvent être amenés à prendre leurs congés en dehors des périodes de vacances scolaires.